

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.	
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.		
	Janvier	14	721,9 721,6	720,7 721,3	719,9 722,0	720,3 721,7	+ 0,8 + 0,5	+ 2,8 + 2,6

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 16 Janvier.**Bulletin de l'Extérieur.**

La communication adressée par la France et l'Autriche aux puissances sur l'ajournement du congrès est identique dans les termes, et dit que le congrès a dû être ajourné à un moment indéterminé, par suite de dissidences qui se sont produites. Mais l'Autriche exprime son opinion propre dans une dépêche particulière adressée à ses représentants près les puissances invitées au congrès; elle y indique les difficultés provenant du programme français actuel, en ajoutant que, dans ces circonstances, il lui est impossible de participer au congrès.

Le *Times*, en annonçant l'entente parfaite qui vient de s'établir entre l'Angleterre et la France pour la protection de l'Italie centrale, exprime sa satisfaction de ce que l'empereur Napoléon a résolu de montrer qu'il n'avait pas fait la guerre pour la gloire, mais pour donner la liberté à l'Italie. Une fois que l'entente s'est établie entre la France et l'Angleterre, il ne sera pas difficile d'arriver à la solution des questions pendantes.

Le *Times* ajoute que, sur la demande qui lui en avait été faite par l'Angleterre, l'Autriche avait répondu qu'elle n'avait ni la volonté, ni le pouvoir d'entreprendre une nouvelle campagne. En conséquence, si les ducs n'étaient pas rétablis, l'Autriche se bornera à protester.

Les négociations commerciales entre la France et l'Angleterre portent, au dire de l'*Economist*, le caractère du libre-échange, auquel on cherche à arriver.

La lettre de l'empereur au pape a été accueillie de la manière la plus favorable en Angleterre.

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.

8

LE REVENANT

VI. LE DE PROFUNDIS.

(Suite).

En parlant ainsi, le baron ouvrit la porte de la salle à manger, et Ralph put voir la blonde Hermine assise dans un grand fauteuil à l'angle de la vaste cheminée à manteau écossé.

Ralph regarda sa fiancée, et, comme la veille, au moment où il avait pénétré dans le boudoir et l'avait vue pour la première fois, il la trouva jolie à croquer.

Mais presque aussitôt il leva la tête; ses yeux rencontrèrent le portrait de Fulmen, et le prestige qui environnait Hermine s'évanouit.

Hermine était d'une beauté médiocre et vulgaire auprès de cette toile frappante de vérité qui rappelait l'éblouissante Fulmen.

A partir de ce moment, le vicomte Ralph redevenait rêveur; il répondit à peine aux questions que lui fit Hermine sur la façon dont il avait passé sa première nuit à Roche-Noire; il ne toucha que du bout des dents aux viandes froides que le baron entamait avec un rot buste appétit; il effleura de ses lèvres à peine le gobelet.

Une dépêche de Modène dément la violation du territoire dont se plaignent les autorités autrichiennes.

Le gouvernement autrichien se montre de plus en plus inquiet de la situation de la Vénétie. Ce n'est pas seulement à Venise que l'agitation anti-autrichienne fait chaque jour de nouveaux progrès, mais dans les provinces, à Padoue, Vicence et Vérone. Il est probable que l'organisation définitive des diverses parties de l'Italie centrale ne fera qu'aggraver cet état de choses.

Dans la séance de la Diète de Francfort, du 12 janvier, la commission militaire a présenté son rapport sur la proposition, émanée des conférences de Wurzbourg, relative à la fortification des côtes. Le vote sur la proposition prussienne a été ajourné à quatorze jours.

Le gouvernement russe continue l'œuvre qu'il a entreprise pour développer l'industrie nationale et l'affranchir de ses entraves. Les négociants étrangers, à quelque nation qu'ils appartiennent, seront bientôt investis des droits dont les commerçants du pays avaient le monopole exclusif. A l'avenir, ils seront en possession des mêmes priviléges que les nationaux, et ils ne verront plus leurs efforts neutralisés par des règlements barbares et une législation inhospitalière.

Les Espagnols ont eu encore à combattre les Maures dans la journée du 11 et ils les ont vaincus. On espérait qu'ils pourraient être le lendemain devant Tétouan.

Les dernières nouvelles de Chine vont jusqu'au 24 novembre. Elles apprennent que le gouvernement des Etats-Unis allait, conformément aux stipulations du traité intervenu entre la cour de Pé-

que la blonde Hermine lui remplit de sa main blanche et mignonne. Il regardait toujours Fulmen.

Une vieille pendule, enfermée dans une cage de chêne, sonna dix heures.

— Allons, vicomte, allons! dit M. de Roche-Noire, à cheval!

Et le vieux gentilhomme, qui ne paraissait point s'apercevoir de la distraction presque impolie de son hôte, ouvrit la porte de la salle à manger qui donnait de plain-pied sur la cour, se posa en dehors, mit un poing sur la hanche, emboucha sa trompe et sonna le départ avec des poumons de vingt ans.

— Mon père est toujours jeune quand il s'agit de chasser, dit Hermine en souriant, tandis que Ralph, s'apercevait enfin de son manque de courtoisie, lui baisait galamment la main.

La jeune fille avait le front calme et pur, le regard doux et timide; elle avait paru trembler très-fort lorsque Ralph lui avait pris la main.

— Voilà, se dit le vicomte, un enfant qui ne paraît pas savoir que le château qu'elle habite est hanté par des revenants, et que les morts sur le corps desquels on récite des prières courent les bois un fusil sur l'épaule.

Et se retournant brusquement vers elle :

— Mademoiselle, lui dit-il, croyez-vous aux revenants?

Hermine pâlit, mais elle eut la force et le courage

kin et le cabinet de Washington, former un établissement à Thaïwan, port principal et chef-lieu de l'île Formose.

Cinq navires de guerre français, se rendant en Chine, ont relâché à Ténériffe, depuis le 15 décembre.

Les avis de Yeddo apprennent que l'empereur du Japon était tombé malade et que, pendant quelques jours, l'état de ce prince avait inspiré les plus vives inquiétudes. Aux dernières dates, sa santé s'était améliorée et il était hors de danger. Le souverain de ce pays, l'empereur Foë-Tzido, est un jeune homme de 22 ans, d'un esprit sage et modéré et dont les idées politiques et commerciales sont intéressantes pour l'avenir des relations avec les autres puissances.

ITALIE.

À la suite de l'attentat de Milan contre la vie du feu roi de Naples, ont été arrêtées, comme l'on sait, beaucoup de personnes sous prétexte de complicité. Or, d'après un document authentique, il résulte que 15 de ces malheureux, sans avoir été soumis à aucun jugement, se trouvent encore depuis trois ans dans les cachots napolitains.

On a imprimé et publié à Venise la fameuse brochure *le Pape et le Congrès*. Malgré son prix élevé de 1 fr. 50, il s'en est vendu plus de 8,000 exemplaires. Sur la réclamation du patriarche, la police a saisi la brochure, et un ordre de la lieutenance en a de nouveau permis la circulation. Cette brochure a fait une immense sensation.

Sous le titre de : Une manœuvre électorale, la *Gazette de Savoie* annonce que depuis quelques jours, des affidés du parti séparatiste vont partout disant, à Chambéry et dans la province, que la sé-

de sourire.

— Non, dit-elle, je n'y crois pas, monsieur le vicomte.

— Vous avez tort peut-être, murmura Ralph, qui avait remarqué sa pâleur subite.

Puis il la salua froidement et suivit le baron, qui déjà avait le pied à l'étrier.

Les chevaux de chasse de M. de Roche-Noire étaient de cette vaillante race morvandelle qui va se perdant tous les jours. Petits, raccourcis, l'œil saillant, les jambes grêles, ils avaient le jarret infatigable et l'ardeur des chevaux du désert africain.

Ralph sauta en selle et continua à suivre son hôte.

VII.

Les bois du Morvan sont immenses, mais percés, encombrés de broussailles; mais les chevaux du pays sont habitués à y chasser, et ils passent partout.

La journée était claire, lumineuse; le vent à peine froid. Le soleil faisait bien étinceler la neige qui couvrait le sol, et le givre qui dessinait de fantastiques arabesques parmi les branches dépouillées des vieux chênes.

La trompe de M. de Roche-Noire et celle de son piéisseur sonnaient un éclatant *lancer*, les chiens donnaient avec un ensemble merveilleux; la bête de chasse était déjà sur pied.

C'en était trop pour que le vicomte Ralph fût long-

paration de la Savoie n'est plus un projet en l'air, qu'elle est un fait convenu, décidé; que l'empereur et le roi Victor-Emmanuel sont pleinement d'accord, et qu'il ne reste plus qu'à passer à l'exécution.

« Eh bien, dit l'organe de l'intendance, nous sommes autorisés, par des renseignements puisés aux meilleures sources, à déclarer que ce bruit est complètement faux; qu'il n'y a rien de convenu au sujet de l'annexion de la Savoie à la France entre notre roi et l'empereur; que l'accord dont on parle n'existe pas; qu'aucune négociation pour y parvenir n'est entamée; qu'aucune proposition même de la France n'a été faite à ce sujet. »

FRANCE

On sait que les villes hanséatiques ont formulé des vœux pour faire consacrer par le prochain Congrès l'inviolabilité de la propriété maritime privée des belligérants en cas de guerre. La chambre de commerce de Marseille vient de s'associer à cette manifestation.

Le sieur Henri Vries, dit le *docteur Noir*, vient d'interjeter appel contre le jugement du tribunal correctionnel qui l'a condamné à quinze mois de prison et 500 fr. d'amende.

M. Emile Olivier s'est pourvu, vendredi, en cassation, contre l'arrêt de la cour (chambre des appels), par lequel elle a déclaré la juridiction correctionnelle compétente pour statuer sur l'appel par lui interjeté du jugement de la 6^e chambre, qui l'a condamné à 3 mois de suspension de sa profession d'avocat.

FAITS DIVERS.

Une ordonnance de l'empereur d'Autriche, du 6 de ce mois, rendue pour toute la monarchie, porte qu'à l'avenir les israélites seront admis à servir de témoins au testament d'un chrétien, ce qui leur était interdit jusqu'à ce jour, et abolit également la disposition suivant laquelle, dans les procès, le témoignage d'un israélite en faveur d'un autre israélite contre un chrétien était un témoignage suspect.

— On écrit de Pérouse : Le supplément de solde a produit son effet. En peu de jours on a compté environ 70 déserteurs suisses. Le soldat d'ordonnance lui-même du capitaine Lavallaz a pris la fuite en lui emportant 150 écus en or. Des fugitifs, deux seuls ont été arrêtés et bâtonnés d'importance. Dans les casernes, les actes d'insubordination et les tumultes sont presque continuels. En ville, le théâtre ne s'ouvre plus, et il n'y aura pas d'autres divertissements.

— Le chiffre total des baigneurs qui ont fréquenté pendant la saison dernière les bains d'Evian s'élevait à 1327, parmi lesquels on remarque 684 Français, 398 Suisses, 152 Italiens et Savoisiens, 40 Anglais et Allemands, 25 Russes et Polonais, etc.

— Une correspondance d'Amérique fournit les renseignements statistiques suivants :

temps en proie à ces sombres rêveries.

Il emboucha pareillement le cor et s'élança au galop sur le derrière de la meute.

Ainsi que l'avait annoncé le baron, le sanglier était un vieux solitaire qui promettait de tenir longtemps.

Ralph galopa plusieurs heures à sa poursuite, guidé par le vacarme de la meute, croyant toujours arriver pour sonner l'halali, et remarquant avec dépit que l'animal semblait retrémper ses jarrets au lieu de les lasser.

Puis il lui arriva ce qui advient souvent aux veneurs les plus expérimentés : il perdit la chasse, abusé par un écho, un vallon qui tournait brusquement, et ce bourselet, sans sonorité, que forme la neige.

Un moment vint où Ralph n'entendit plus rien, ni les aboiements des chiens, ni les trompes de ses compagnons.

Il était au milieu d'une vaste futaie, foulant une neige épaisse, au milieu d'un silence de mort.

Le soleil avait disparu derrière les grands arbres, le jour baissait.

Ralph prit sa trompe et sonna vigoureusement *au perdu*.

Aucun écho ne lui répondit.

— Oh! oh! pensa-t-il, si mon cheval ne se tire de là tout seul, bien certainement je ne retrouverai jamais mon chemin.

Il rendit la main au cheval; le cheval alla d'abord

Nombre total des faillites aux Etats-Unis seuls : En 1859, 3,912 ; 64,294,000 dollars. Le nombre total d'établissements commerciaux aux Etats-Unis était en 1859 de 229,734. Evaluant la population à 30 millions d'âmes en 1857, on trouve 5 magasins sur 26 familles de 5 personnes chacune. La somme perdue par ce qui s'appelle la fraude directe (la banqueroute frauduleuse), était, aux Etats-Unis, l'année dernière, de 5,650,000 dollars. La somme perdue par des commerçants insolubles s'est élevée à 7,982,000 dollars. La somme perdue par des commerçants en voie régulière d'affaires légitimes, et qui forme une masse active assez considérable, est montée à 50,712,000 dollars.

Les affaires en Amérique, en se remettant de l'influence funeste de la crise de 1847, reprennent de l'activité autant que la marche progressive des affaires le permet, de sorte que, pour l'année prochaine, on peut compter sur une amélioration marquée.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Afin d'assurer l'observation plus efficace de la nouvelle loi sur les services étrangers et les enrôlements, l'autorité fédérale a résolu de faire publier et communiquer aux autorités cantonales la liste nominative de tous les individus qui ont été poursuivis pour ce fait depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi et de continuer cette publication à l'avenir. Comme cela, la police cantonale saura du moins qui se livre à l'enrôlement ou se laisse embaucher, qui a été condamné, et les tribunaux pourront avoir aussi égard et tenir compte des cas de récidive. Par cette publication, l'autorité cantonale saura enfin quels sont ceux de ses ressortissants qui auront été condamnés à la privation temporaire de leurs droits politiques.

— Le Conseil fédéral avait offert au gouvernement sarde de lui céder, moyennant indemnité, les droits de la Suisse aux 24 places créées au collège Borromée de Milan en faveur des élèves des cantons catholiques. Ce gouvernement vient de répondre qu'il ne pouvait se prêter à aucune modification de la convention de 1842, conclue entre la Suisse et le gouvernement autrichien.

— La section de Genève, de la Société militaire fédérale s'est réunie de nouveau très nombreuse vendredi 13 courant, pour conférer sur la question de l'habillement de notre armée. Après discussion, l'assemblée s'est rangée à l'avis de présenter une adresse à l'Assemblée fédérale pour demander l'ajournement de toute décision sur ce sujet.

droit devant lui, puis il s'arrêta, tourna sa tête intelligente de droite et de gauche, et se prit à hésiter.

Le jour baissait de plus en plus; une bise aiguë et froide soufflait à travers les branches mortes des arbres.

Ralph, pris d'un frisson subit, déroula son manteau, placé à l'arçon de la selle, et s'enveloppa soigneusement.

Puis il donna un coup d'éperon à sa monture.

Le cheval se remit en route; mais le vicomte eut bientôt reconnu à son allure qu'il marchait au hasard.

— Je serai fort heureux, pensa l'Ecossais, si je ne meurs pas de faim et de froid au milieu de cette futaie éternelle.

Comme il faisait cette réflexion, le cheval s'arrêta court et pointa les oreilles.

— Hein! qu'est-ce donc? murmura le cavalier, qui joua de l'éperon.

Mais le cheval ne bougea pas et parut avoir peur.

Ralph regarda et crut voir une masse noire immobile à travers les arbres. Il renouvela son coup d'éperon plus énergiquement.

Le cheval, vaincu par la douleur, fit quelques pas.

Alors le vicomte reconnut que la masse noire n'était autre qu'un homme armé d'un fusil, et tranquillement assis sur un tronc d'arbre renversé.

— Hé! l'ami, dit-il, tu vas bien m'indiquer le chemin de Roche-Noire?

La Compagnie du Franco-Suisse a demandé à l'ingénieur des ponts et chaussées du canton de Neuchâtel un rapport sur l'état actuel des travaux de la ligne Neuveville-Bienne, concédée par le gouvernement de Berne à la Compagnie de l'Est-Ouest. Le rapport de ce fonctionnaire, M. Ch. Knab, ne concorde guère avec les réclames de la Compagnie de MM. Hildebrand et consorts et les assurances données au Conseil fédéral sur l'avancement des travaux de cette section importante du réseau suisse.

La ligne de Bienne à Neuveville, d'après M. Knab, longue d'à peu près 16 kilomètres, offre un tronçon de 3 1/2 kilomètres dont les terrassements sont terminés, un second tronçon de 2 kilomètres en bonne voie d'exécution, enfin des travaux épargnés sur un demi kilomètre, tandis qu'il y a 9 ou 10 kilomètres sur lesquels on n'a absolument rien fait. Pour les expropriations, il y aura retard dans la livraison des terrains aux entrepreneurs; pour les terrassements, les travaux faits accusent tout au plus un cinquième du cube total des terrassements; pour les travaux d'art qui seront en très grand nombre et dont quelques-uns offriront de grandes difficultés, ce n'est qu'en fin juillet ou août que leurs fondations pourront être entreprises, lors des basses eaux; pour la voie, il n'y a pas des approvisionnements de ballast, il n'existe que de petits tronçons de voie de 50 à 70 mètres, on ne voit que peu de rails; rien n'est commencé pour les stations, maisons de gares, etc.

En résumé et quoique depuis le mois d'août 1859 les travaux semblent avoir été poussés avec un peu plus d'activité, il est impossible de croire qu'avant une année et demie, c'est-à-dire avant le milieu de 1861, le chemin de fer de Neuveville à Bienne peut être livré sans danger à la circulation régulière des trains de voyageurs. Le travail exécuté puisse être évalué tout au plus à 150,000 fr., non compris les frais d'expropriation, ni les approvisionnements.

Or qu'est-ce que 150,000 francs, auprès des dépenses qui restent à faire? Cette question posée par M. Knab attire, nous l'espérons, l'attention et la sollicitude des conseils fédéraux dans leur session actuelle.

CONSEIL DES ÉTATS.

Séance du 14 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BRIATTE.

La discussion générale sur les indemnités des postes continue. Un grand nombre d'orateurs prennent la parole, ce sont pour les propositions de la commission : MM. Baumgartner et Schenk, en partie M. Blumer contre M. Vigier qui fait la proposition d'employer la somme réclamée à l'achat de fusils de chasseurs qui seront répartis entre les cantons d'après l'échelle des cantons.

La masse noire s'agita. Puis Ralph entendit une voix qui le fit tressaillir.

— Volontiers! disait cette voix.

Et l'homme au fusil s'approcha, et Ralph, aux lueurs mourantes du crépuscule, reconnut le braconnier Jean Denis, le même qu'on avait enterré le matin dans la chapelle de Roche-Noire.

Entre ce revenant et celui de la nuit précédente, il y avait pour le vicomte Ralph la différence qui existe entre le beau et le laid, entre une femme séduisante et belle et un homme au visage repoussant.

Fulmen morte et sortant de sa tombe était si belle encore, que la peur avait le temps de se raisonner.

Et puis, Ralph ne l'avait point vue comme il avait vu le braconnier, couchée dans son cercueil, immobile, avec cette pâleur jaunâtre qui est l'indice certain du trépas.

Il n'avait que très-peu tremblé en voyant apparaître Fulmen; mais le fantôme du braconnier eut le pouvoir terrible de hérir ses cheveux et de faire claquer ses dents.

Le mort, sans ajouter un mot, leva la main et fit signe à Ralph de vouloir bien le suivre.

Ralph était désormais incapable de pousser et de diriger son cheval; mais son cheval, dominé sans doute par une force invisible, se remit en marche sur les pas du braconnier.

(La suite au prochain numéro).

NOUVELLISTE VAUDOIS

M. Schenk combat surtout les arguments avancés par **M. le Conseiller fédéral Fornerod** et n'en laisse pas beaucoup subsister ; **M. Häberlin**, qui se range maintenant à l'opinion du Conseil fédéral, explique de nouveau les motifs qui l'ont amené à cette manière de voir.

M. Stähelin, rapporteur de la commission, fait une réplique générale aux arguments qui ont été avancés par les adversaires de la commission. Après trois jours de discussion, les arguments étaient épinières et les orateurs n'ont rien dit de nouveau, mais aussi ils n'ont pas parlé aussi longtemps que ceux qui les ont précédés.

En terminant **M. Stähelin** s'élève vigoureusement contre les attaques dirigées par **M. Fornerod** contre lui, **M. Stähelin** et **M. Wild**, de Zurich, qui se sont le plus occupés de cette affaire ; ce n'est pas au Conseil fédéral à faire des reproches aux Conseils de ce qu'ils ne se sont pas occupés plutôt de cette question, ce serait plutôt aux Conseils à faire des reproches au Conseil fédéral de n'avoir pas fait plutôt le rapport qui lui a été demandé déjà en 1856 ; il rappelle à cette occasion que lui, **M. Stähelin**, chargé de la partie des finances dans la commission de gestion et **M. Briatte**, chargé de l'examen du département des postes, étaient arrivés à la même conclusion sans avoir échangé un seul mot sur la question avant de faire leur proposition à la commission qui l'avait adoptée ; le Conseil des Etats et plus tard le Conseil national l'adoptèrent aussi. Ainsi il y a longtemps que cette question de l'indemnité à payer aux cantons a été soulevée dans les Conseils.

M. Dubs explique encore le point de vue de la seconde fraction de la commission. Le résultat de la discussion est que l'Assemblée doit voter cette proposition et qu'elle ne peut pas en voter d'autres. Tout ce qu'on a dit sur les intentions de la commission ne vaut pas la peine d'être réfuté, toute la question est de savoir si la demande des cantons est juste. Alors ceux qui recevront peu sauront l'accueillir comme ceux qui recevront beaucoup ; la question d'équité et de justice ne peut pas être douteuse.

Votation. Les considérants et l'art. 1^{er} sont adoptés avec un amendement de **M. Blumer**, tendant à ajouter au 2^{me} § ces mots : *sans paiements d'intérêts*.

L'art. 2 est adopté sans discussion.

A l'art. 3 **M. Naeff**, conseiller fédéral, propose la rédaction ci-après, qui diffère de celle de la seconde fraction de la commission seulement en ce qu'elle n'indique pas de chiffres.

« Pour le règlement définitif des déficits antérieurs, la caisse fédérale paiera aux cantons, dans la proportion admise pour l'échelle des indemnités postales, la valeur réelle de l'inventaire des postes avec intérêt dès le 1^{er} janvier 1860 après déduction de la dette qui grève cette valeur et en y ajoutant la somme payée au prince de Thurn et Taxis.

» Toutes les réclamations que les cantons ou la Confédération pourraient avoir à s'adresser réciproquement à raison des comptes antérieurs, seront considérées comme définitivement réglées. »

M. Vigier amende toutes les rédactions proposées pour cet article, en ajoutant que les sommes qui reviennent aux cantons seront employées à acheter des fusils de chasseurs qui seront répartis entre les cantons d'après l'échelle des contingents.

M. Naeff parle encore longuement sur cet art. 3, quoique la discussion générale, qui a duré onze heures, ait roulé aussi sur cet article.

Votation : l'amendement de **M. Vigier** est rejeté ; la rédaction de **M. Naeff** est adoptée.

Le projet entier est adopté par 25 voix contre 12.

La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi sur la création d'un bureau fédéral de statistique est composé de MM. Heer (Glaris), Treichler (Zurich), Dr Schneider (Berne), Ancrenaz (Vaud), Segesser (Lucerne).

La commission relative à la ratification de l'achat des trois vapeurs autrichiens est composée de MM. Latour (Grisons), Kurz (Berne), Blanchemain (Vaud), Rohrer (St-Gall), Jenny (Glaris).

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Une nombreuse réunion de commerçants a eu lieu dimanche le 8, à Berthoud, afin de

discuter les moyens d'obtenir des compagnies de chemin de fer une meilleure organisation pour le transport des marchandises. Un comité, nommé séance tenante, a été chargé d'adresser au gouvernement de Berne une pétition pour lui recommander les intérêts du commerce bernois. La réunion a décidé de plus la fondation d'une société cantonale de négociants.

Glaris. — Une maison située près de la voie ferrée a été incendiée à Mühlhorn par une étincelle échappée d'une locomotive. La compagnie a payé intégralement le dommage.

Zug. — Les récentes élections ont renforcé le parti conservateur dans le Grand Conseil. Ce corps est maintenant composé de 35 conservateurs et de 32 libéraux ; le Conseil exécutif, qui a été renouvelé en partie, compte 5 conservateurs et 6 libéraux.

St-Gall. — Contrairement au vœu qui lui en avait été exprimé, le conseil municipal de St-Gall a maintenu un arrêté qui interdisait à quelques Israélites d'y ouvrir des magasins.

Grisons. — La compagnie suisse pour l'assurance du mobilier aura à payer une somme de 278,000 fr. pour les armes et effets détruits dans l'incendie de l'arsenal. La moitié de cette somme a déjà été versée.

Bâle-Ville. — Dimanche 8 janvier, un dragon de la garnison d'Huningue (fort français voisin de Bâle) a commis de graves excès sur notre territoire. Après avoir pénétré dans une ferme, il a, sans aucun motif, grièvement blessé à la tête un enfant, ensuite il a roué de coups un pauvre chien inoffensif et poursuivi une jeune femme qui avait voulu s'interposer ; puis, sabre nu en main, notre dragon a marché à la rencontre de deux gendarmes appelés de la station voisine, dont il blessa l'un à la tête, tandis que l'autre fit feu de son arme : une faible partie seulement de la charge atteignit le dragon, qui fut immédiatement arrêté. A ce qu'on dit, l'autorité militaire française aurait réclamé le prisonnier ; mais cette demande aurait été refusée, l'accusé étant justiciable de nos autorités.

Unterwald. (Nidwald.) — Jeudi soir, des feux de joie sur les hauteurs de Stanz, de Burgen, de Buochs et Beckenried ont salué la nouvelle que le sort avait favorisé Nidwald pour le tir fédéral de 1861. La joie était générale.

Fribourg. — Le conseil communal de Morat a été informé des projets arrêtés par le Conseil d'Etat pour rendre navigable la basse Broye. Ces projets se résument comme suit : La Broye sera convenablement draguée entre Sugiez et la Sauge. L'espace entre les piliers du pont de la Sauge sera convenablement agrandi pour donner passage aux bateaux à vapeur. La jetée sera prolongée jusqu'au bord pour arrêter l'ensablement. L'exécution de ces travaux aura lieu ensuite d'une entente entre la ville de Morat et la société de navigation.

— La foire de Bulle de jeudi a été d'une fréquentation énorme. Les transactions ont été fort nombreuses et des acheteurs étaient venus en grand nombre de Bourgogne, du Lyonnais et d'Alsace. Les prix ont été très hauts.

Neuchâtel. — Un de nos concitoyens, M. Mayor-Déglon, géomètre, vient d'être appelé par le conseil général de la municipalité de Neuchâtel à faire partie du conseil municipal.

Valais. — Le tribunal militaire cantonal n'a pas encore jugé les auteurs présumés du vol commis à Lausanne, l'été dernier, lors du passage du bataillon revenant du camp d'Arberg. L'instruction est terminée, les prévenus sont en prison, dit la *Gazette du Valais*, et ces lenteurs ne se concilient pas avec les intérêts de la partie lésée.

— Les renseignements publiés sur le froid qu'il a fait au St-Bernard le mois dernier n'étaient pas exacts. On écrit à ce sujet à la *Gazette du Valais* : « Le climat des hautes Alpes est assez rigoureux sans qu'on l'exagère. La température du mois dernier au St-Bernard, quoique rigoureuse, n'a pas été exceptionnelle. Quelques passants, huit ou dix, et un religieux, ont malheureusement eu les mains ou les pieds plus ou moins gelés. Les 26 degrés de froid ne sont point du thermomètre Réaumur, comme on l'a dit, mais bien selon la graduation centigrade ordinaire. »

Genève. — M. Cheronnet, directeur du Casino d'Amphion, prétend être créancier d'une somme de 100,000 francs contre sir Robert Peel, et cela depuis plus de 10 ans. Le baronnet a acheté une propriété à Sécheron, canton de Genève : M. Cheronnet l'a assigné devant le tribunal de cette ville. Il a l'intention de déclarer le serment à son débiteur. Ce dernier a décliné la compétence du tribunal. Sir Robert Peel a réussi : le tribunal s'est déclaré incomptent.

Cette solution, dit la *Gazette des Tribunaux suisses*, apportera quelque perturbation dans la procédure à instruire contre les étrangers.

CANTON DE VAUD.

L'assemblée électoral du cercle d'Echallens, réunie le 1^{er} courant, pour procéder au remplacement de M. Samuel Clavel décédé, a élu député au Grand Conseil, M. Auguste Belmont, ancien voyer à Lausanne, à la majorité relative, par 366 suffrages sur 693 votants.

Nous avons reçu la semaine dernière un petit écrit qui mérite d'être mentionné : c'est une lettre de M. Auguste Perdonnet, *bourgeois de Vevey, aux habitants de la commune*. C'est la question si discutée de l'emplacement de la gare, qui a provoqué ce petit écrit, résumant en ces termes cette grosse affaire locale :

« La gare sous Saint-Martin serait un grave obstacle au développement de notre ville déjà resserrée, et elle la forcerait à s'allonger encore, lorsque, au contraire, il serait à désirer qu'elle pût s'étendre en largeur. Elle éloignerait les étrangers et le commerce du centre. Elle serait incommodé et dangereuse. Elle pourrait bien difficilement s'agrandir pour se prêter aux exigences toujours croissantes du trafic. Elle entraînerait la commune dans des dépenses excessives, et ne saurait d'ailleurs être approuvée par un gouvernement éclairé. — La gare du pré de la ville, beaucoup moins bien placée selon moi que celle sur la commune de Corsier, mais bien supérieure à celle sous Saint-Martin, est une gare de conciliation, si je puis m'exprimer ainsi, donnant satisfaction aux susceptibilités des habitants, qui tiennent à ce qu'elle soit placée sur leur territoire. Je ne doute donc pas qu'elle ne finisse par rallier toutes les opinions. »

Le comité de la Société d'agriculture de la Suisse romande annonce pour le 11, 12 et 13 septembre 1860 son premier concours agricole, qui aura lieu à Bulle.

Seront admises à concourir les seules personnes domiciliées dans l'un ou l'autre des cinq cantons : Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève.

Le concours est destiné aux animaux reproducateurs, ainsi qu'aux industries qui se rattachent à la laiterie et à l'élevage du gros bétail.

La 1^{re} division : bétail, contiendra 4 catégories : 1^o les races dites tachetées ; 2^o les grandes races brunes ; 3^o les petites races brunes ; 4^o les autres races indigènes ou étrangères.

A chaque catégorie seront affectés des prix en argent de 50 à 225 fr. ; avec le premier prix de chaque catégorie sera décerné une médaille d'argent, et une de bronze avec le second. Les exposants qui auront obtenu ces prix, recevront en outre un diplôme.

La 2^{me} division, contenant les instruments et produits, obtiendra des médailles d'argent et de bronze.

Le même exposant ne pourra obtenir plus d'un prix dans chaque section du concours.

Le bureau du concours sera formé de la réunion du bureau de la Société romande avec la commission locale, siégeant à Bulle.

Le bétail sera admis dans l'enceinte du concours dès le 10 septembre. Les instruments et produits devront être expédiés franco, pour parvenir au plus tard le 1^{er} septembre 1860, à l'adresse du comité local de l'exposition, à Bulle.

Dans le courant de l'année scolaire 1858-59 la commission des écoles de Lausanne a dû adresser 3455 citations à des pères de famille ou tuteurs, dont les enfants ou pupilles ne fréquentaient pas

régulièrement les écoles. — 256 parents ont été dénoncés au préfet. — Ont été condamnés à une amende 17 seulement. Certes, dit l'*Ami de l'Évangile*, voilà une commission d'école qui pourrait, pour l'accomplissement de ses devoirs, servir de modèle à bien d'autres.

On est en train de faire disparaître un des bâtiments à coup sûr les plus vieux de Lausanne : il s'agit du *Kremlin*, titre usurpé si jamais il en fut, car rien n'était moins imposant que cette affreuse et noire masse, dont l'angle vif rendait si défectueux le point de rencontre des Escaliers-du-Marché avec la ruelle de la Madeleine.

Le Kremlin appartenait à la Ville, qui y logeait des bourgeois pauvres.

Dépêche télégraphique.

PARIS, 15 janvier. — Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie une lettre de l'empereur au ministre d'Etat, dans laquelle il dit que, malgré les incertitudes politiques, on peut prévoir avec confiance une solution pacifique, qu'il faut donc imprimer l'essor à la richesse nationale. L'empereur indique quelques moyens dans ce but, ainsi : des réductions de droits sur les matières premières, de grands travaux, la suppression de certaines prohibitions, des traités de commerce, etc.

Souscription

en faveur de la veuve et des enfants de Jean-Isaac EMERY, d'Etagnières, tué par la locomotive près de Vuflens-la-Ville.

Dons précédents	Fr. 458 90
Produit d'une souscription faite au cercle de l'Égalité à Vuflens-la-Ville, par les soins de M. Jean Vulliod	17 85
Total, Fr. 476 75	

Bulletin agricole.

Lausanne, 14 janvier. — Froment, 600 sacs, de 3 fr. 30 à 3 fr. 45 le quarteron; id., de » fr. » à » fr. » le quintal. — Avoine, 200 sacs, de 1 fr. 15 à 1 fr. 35. — Méteil, » sacs, de » fr. » à » fr. ». — Pommes de terre, de 1 fr. 20 à 1 fr. 60 le quarteron. — Châtaignes, de 3 fr. 50 à 5 fr. ». — Beurre, la livre, 1 fr. 30 à 1 fr. 40. — Foin, 80 chars, de 3 fr. 30 à 4 fr. 30 le quintal. — Paille, 50 chars, 3 fr. » à 3 fr. 20 le quintal.

ANNONCES

EN VENTE

à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLEUR fils, éditeurs, à Lausanne

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LA QUESTION ROMAINE

PAR

Edmond ABOUT

AUGMENTÉ DE LA

PRÉFACE NOUVELLE

DE LA

Cinquième édition.

1 vol. in-16. — Prix, 3 francs.
(forte remise aux Libraires)

Sommaire : NOUVELLE PRÉFACE. — La royaute du pape. — Nécessité du temporel. — Patrimoine du temporel. — Les sujets du temporel. — Les plébéiens. — La classe moyenne. — La noblesse. — Les étrangers. — Le pouvoir temporel du pape est absolu. — Pie IX. — Antonelli. — Le gouvernement des prêtres. — Rigueurs politiques. — Impunité des vrais crimes. — Tolérance. — Education du peuple. — Occupation étrangère. — Pourquoi le pape n'aura jamais de soldats. — Les intérêts matériels. — Finances. — Conclusion.

La Nouvelle Préface de cette édition se vend aussi en brochure seule au prix de 50 centimes.

Asile des aveugles de Lausanne.

Mercredi 18 janvier 1860, à 7 heures du soir.

CONCERT

donné par les jeunes aveugles,
avec le concours de M. Vailati, artiste aveugle italien,
professeur de mandoline.

Prix du billet: 1 franc.

On peut se procurer à l'avance des billets aux magasins de musique, à la librairie anglaise et dans l'établissement.

Société immobilière d'Ouchy

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. E. de Crousaz, président; C. Duplan, vice-président;
E. Dapples, S. Boiceau, J. Pasche, G. Perdonnet;
Bory-Hollard, caissier; L. Chappuis, secrétaire.

Seconde émission de 400 actions de 1000 fr.

La souscription aux actions de cette seconde émission, destinée à compléter le capital d'un million, est dès à présent ouverte chez MM. les membres du Conseil d'administration et spécialement chez le caissier de la société, à la Banque cantonale vaudoise, et chez MM. Marcel, Bugnon, Clavel et Carrard, banquiers à Lausanne.

Les versements sur les actions souscrites s'effectueront par dixièmes, de mois en mois, dès et compris le 15 janvier 1860. — MM. les souscripteurs auront toujours la faculté de se libérer par des versements anticipés. Les sommes versées produiront intérêt à 5 % dès la date des versements jusqu'à la mise en activité de l'hôtel de Beau-Rivage, construit par la société.

OMNIUM VAUDOIS

MM. les actionnaires de l'Omniūm vaudois sont convoqués en assemblée générale, à l'hôtel-de-ville d'Yverdon, le lundi 30 janvier 1860, à 10 heures du matin:

Ordre du jour:

- 1^e Rapport du conseil d'administration et du comité de surveillance sur l'exercice 1859;
- 2^e Rédition des comptes;
- 3^e Fixation du coupon de dividende de l'exercice de 1859.
- 4^e Renouvellement du comité de surveillance.

Ne seront admis à siéger que les actionnaires porteurs de leurs actions, ou ceux qui les auront déposées avant le 30 janvier au siège de la société.

Yverdon, 12 janvier 1860.

Le directeur de l'Omniūm vaudois,
Louis MICHOD.

AVIS

MM. les actionnaires de la compagnie du LÉMAN qui voudront racheter, au taux ordinaire, leurs droits de passages sur les bateaux de cette compagnie, pourront se présenter, munis de leurs titres, chez MM. Félix Marcel et fils, banquiers à Lausanne, du 16 au 31 janvier courant. Après ce terme il ne sera plus admis de demandes de rachat.

UN MAITRE DE FRANÇAIS, capable d'enseigner cette langue à des Allemands, trouverait à se placer immédiatement et avantageusement dans un pensionnat près de Lausanne. S'adresser, *franco*, au bureau du journal, qui indiquera.

AVIS

Pour cause de changement de domicile, M. Jean Morend, à Aubonne, offre à remettre pour le 1^{er} mars prochain, son établissement de tailleur et son magasin de chapellerie, le seul qui existe dans la localité. Ces deux genres de commerce pourront être remis ensemble ou séparément à des conditions avantageuses.

Pour traiter, s'adresser à lui-même.

L. JOTTERAND commissaire-arpenteur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir à Bière; il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

AVIS

Dans une famille du canton, on prendrait en pension un ou deux **jeunes gens**, qui désireraient suivre les cours du collège ou de l'école moyenne de la ville d'Orbe.

Pour les conditions, s'adresser à Monsieur Wehrly, receveur à Orbe.

DEVISES MM. les CONFISEURS trouveront des devises imprimées, par rame et demi-rame, à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLEUR fils, au bas de l'Escalier-du-Marché, à Lausanne.

NOUVEAUTÉ ANGLAISE ET FRANÇAISE

aux magasins LABERMANN, marchand tailleur,
Grand-Chêne, 3, à Lausanne.

Spécialité sur mesure, vêtements confortables pour la saison au dernier genre.
Waterprof et paletots caoutchouc.

A VENDRE

Le soussigné est autorisé d'offrir en vente: une barque se trouvant en bon état, avec les ustensiles comme: ancre, chaînes, voiles, cordes, etc. La barque porte 2000 quintaux.

Les offres seront acceptées par
G.-F. MOLL, not., greff' du trib'.
Bienné, 12 janvier 1860.

ON DEMANDE un jeune homme actif et intelligent, dans un bureau de recette. S'adresser à Monsieur Wehrly, receveur, à Orbe.



BONBON propre à calmer la Toux et l'Enrouement; elle est très agréable au goût, et se vend par boîtes de 75 c. et 1 fr. 50 c. à Genève, chez MM. Viridet et C°, drapier, rue de la Croix-d'Or, chargés de la vente en gros dans toute la Suisse française. À Lausanne, à la pharmacie Allamand; à Neuchâtel, chez M. Kissling, libraire, et à Vevey, chez M. Gougginsperg, pharmacien. (Se méfier des contrefaçons.)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE

Cette pomade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant quotidiennellement.

Composé par CHALMIN, parfumeur, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, 19, et à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur. — Prix du pot: 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (Ecrire *franco*.)

POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévient et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix : 2 fr. 50.

Bourse de Genève du 14 janvier 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé	Offert
Genève à Lyon	>>>	>>>
Ouest-Suisse	>>>	290 >>
Central-Suisse	>>>	450 >>
Nord-Est	475 >>	>>>
Paris à Lyon et Méditerranée	916 25	920 >>
Paris à Orléans	>>>	>>>
Midi	>>>	>>>
Autrichiens	>>>	>>>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	563 75	565 >>
Sarragosse	>>>	>>>
Mobilier français	>>>	>>>

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES	Demandé	Offert
4 % Genevois	73 1/4	73 1/2
5 % Piémontais	82 1/2	82 1/2
Ville de Turin	407 50	410 >>
Ouest-Suisse 1854	406 25	>>>
Idem 1856-57	393 75	395 >>
Lyon-Genève (nouv.)	288 75	290 >>
Banque du Commerce	1175 >	1185 >>
Lombard-Vénitien	252 50	253 75
Sarragosse	253 75	>>>
Jouissance Sétif	>>>	22 50
Comptoir d'escompte	1240 >>	>>>

Bourse de Paris le 14 janvier 1860.	
Consolidés	>>>
3 1/2 %	68 75
4 1/2 %	96 75
Mobilier	765 >>
Orléans	1390 >>
Victor-Emmanuel	397 50
5 1/2 % Piémontais	84 75
Central-Suisse	440 >>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLEUR FILS